

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2022

Absents excusés : CLOT Karine, PETIT Lionel, SEUX Thierry (pouvoir à FLATTOT Jean-Luc)
La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mr DE FAY DE LA ROCHE Philippe a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Administration générale

➤ Remplacement menuiseries salle des associations

Dans le cadre de la rénovation de la salle des associations, afin d'améliorer l'isolation, il est nécessaire de procéder au remplacement des fenêtres existantes. Il est décidé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDE07, au titre des travaux de rénovation énergétique pour un montant de travaux de 5 556,00 € HT.

Délibération est prise à l'unanimité.

A ce titre, dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE), la commune doit signer une « convention pour la valorisation des CEE issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités ».

Délibération est prise à l'unanimité.

➤ Réfection voirie communale 2022

Dans le cadre de l'entretien annuel de la voirie communale, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Délibération est prise à l'unanimité.

➤ Réaménagement et extension de la salle multi-activités

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle multi-activités, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès d'Annonay Rhône Agglo pour un coût de 708 500,00 € HT.

Délibération est prise à l'unanimité.

➤ Mise en place de la nomenclature M57

La généralisation de la M57 à toutes les collectivités est programmée au 1^{er} janvier 2024 avec possibilité d'anticiper cette mise en place au 1^{er} janvier 2023.

Elle remplacera l'actuelle M14.

Le conseil municipal décide le passage de la commune à la nomenclature M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le budget principal ainsi que les budgets annexes (Energie Photovoltaïque, Commerce) et d'opter pour la M57 développée par nature et par chapitre globalisé.

Délibération est prise à l'unanimité.

COMMUNICATION

➤ **Projet de refonte de notre site internet**

Le projet de refonte du site internet de la commune est présenté au conseil municipal. Actuellement, notre site internet n'est plus évolutif et cessera de fonctionner d'ici 1 an.

Projet de créer un nouveau site internet en adéquation avec l'ensemble des communes d'Annonay Rhône Agglo.

Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un nouveau site internet pour un forfait de mise en place de 1 335,00 € HT et une maintenance annuelle de 432,00 € HT.

SCOLAIRE – VIE ASSOCIATIVE

➤ **Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels**

Le conseil municipal décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2022, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18h.

Délibération est prise à l'unanimité.

➤ **Suite au départ en retraite d'un agent, une personne sera recrutée pour assurer le service de la cantine et de la garderie à compter du 01/09/2022 sur un horaire hebdomadaire de 24h.**

➤ **Relais petite enfance « Pirouette » d'Annonay Rhône Agglo**

Présentation du bilan de l'année écoulée ainsi que les perspectives de l'année à venir.

➤ **Compte rendu du conseil d'école du 16 juin 2022**

Pour la rentrée scolaire 2022/2023, l'effectif sera de 60 élèves, répartis de la façon suivante :

Classe maternelle (PS, MS, GS) → 19

Classe de CP, CE1 → 22

Classe de CE2, CM1, CM2 → 19

➤ **Centre de loisirs**

Pour la période estivale, 3 semaines étaient programmées. Au vu du faible nombre des inscriptions, l'AFR a décidé d'annuler la 3^{ème} semaine et de proposer aux parents de s'inscrire au centre de loisirs de Vernosc-les-Annonay.

➤ **Opération brioches 2022**

Suite à la discussion lors du conseil municipal du 11 avril, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas participer à l'opération brioches cette année.

URBANISME

- La commission a examiné 1 demande de permis de construire :
 - Construction d'une terrasse couverte, piscine & abri de jardin (chemin des Coteaux)

4 déclarations préalables :

- Extension d'une terrasse (impasse du Château d'Eau)
- Rénovation & reconstruction d'une toiture annexe (rue de la Combe)
- Construction d'une piscine (rue des Rameaux)
- Installation d'une centrale photovoltaïque (route d'Annonay)

BATIMENTS – TRAVAUX

- La mise en place du kiosque à pizzas est prévue fin juillet 2022.

DIVERS

- **Chemin du Violet à Balais** : Suite aux diverses rencontres et après la réalisation du bornage, le conseil municipal décide de délimiter le chemin par une clôture.

La séance est levée à 22h.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 13 septembre 2022 à 20h.